

LEGENDE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol [m²]	LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [ares]	
	min.	max.	min.	max.
surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max.
type de toiture	max.		min.	max.
type, disposition et nombre des constructions			hauteur des constructions [m]	

Délimitation du PAP et des zones du PAG

	délimitation du PAP
	délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

	terrain existant
	terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III, ...	nombre de niveaux pleins
+1,2,...R	nombre d'étages en retrait
+1,2,...C	nombre de niveaux sous combles
+1,2,...S	nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

hc-x	hauteur à la corniche de x mètres
ha-x	hauteur à l'acrotère de x mètres
hf-x	hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

x-mi	x maisons isolées
x-mj	x maisons jumelées
x-mb	x maisons en bande

Types et nombres de logements

x-u	x logements de type unifamilial
x-b	x logements de type bifamilial
x-c	x logements de type collectif

Formes de toiture

tp	toiture plate
tx (y%-z%)	toiture à x versants, degré d'inclinaison
	orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

	alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
	limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
	alignement obligatoire pour dépendances
	limites de surfaces constructibles pour dépendances
	limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
	limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

	lot projeté
	îlot projeté
	terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

min x%	pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
x% / y%	pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
x%	pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

	espace vert privé
	espace vert public
	aire de jeux ouverte au public
	espace extérieur pouvant être scellé
	voie de circulation motorisée
	espace pouvant être dédié au stationnement
	chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
	voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

	arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
	haie projetée / haie à conserver
	muret projeté / muret à conserver

Servitudes

	servitude de type urbanistique
	servitude écologique
	servitude de passage
	élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

	rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
	canalisation pour eaux pluviales
	canalisation pour eaux usées
	fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

Constructions

	Bâti existant (à conserver)
	Bâti existant (à démolir)
	alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé -
	"Reconstruction de la maison berbère"
	limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé -
	"Reconstruction de la maison berbère"
	limites de surfaces constructibles pour avant-corps (existants)

Espaces extérieurs privés et publics

	espace extérieur pouvant être scellé partiellement
	éléments à déplacer

Reseaux existantes et projetés

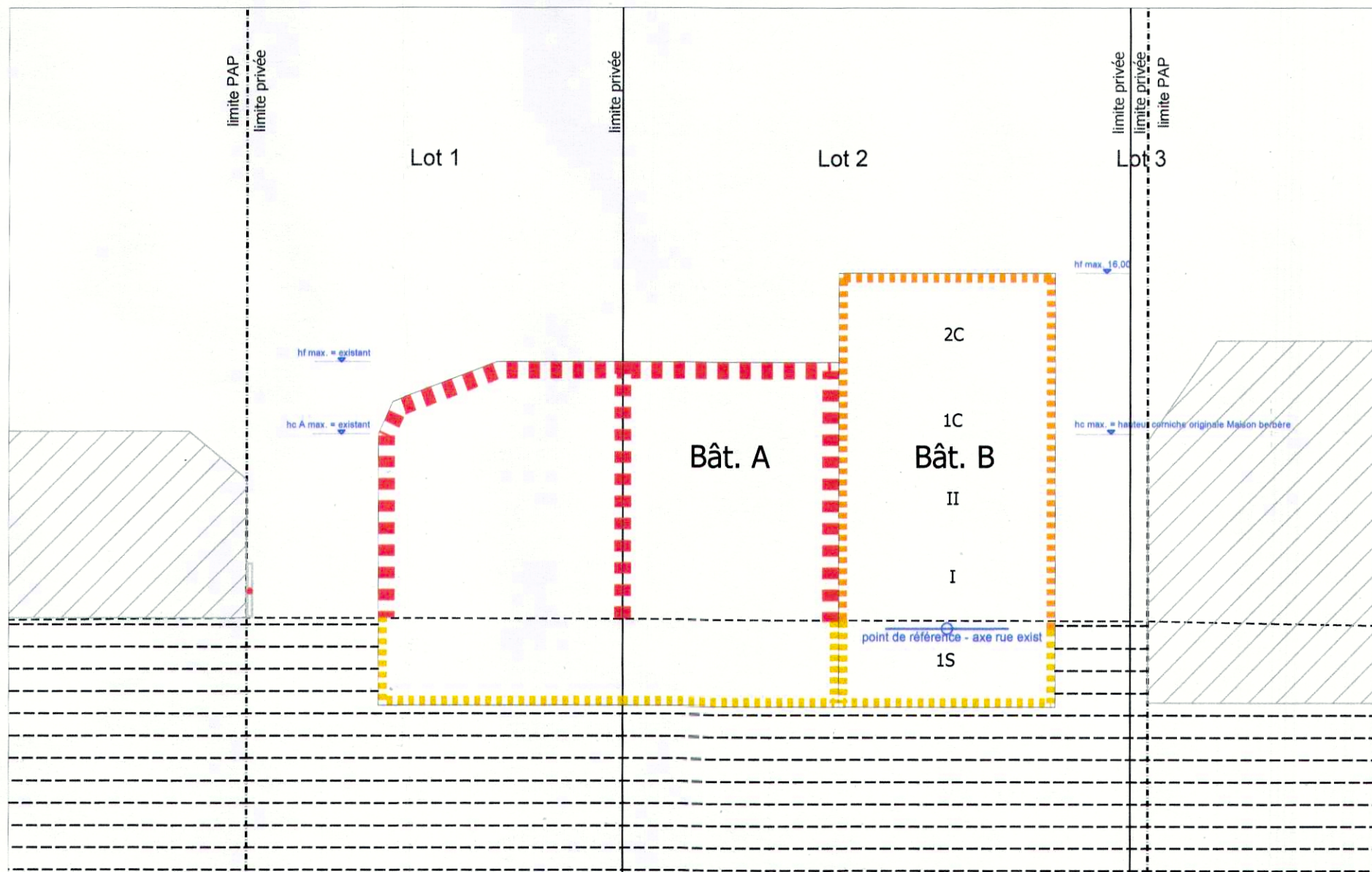
	regard eaux pluviales projeté (emplacement indicatif)
	regard eaux usées projeté (emplacement indicatif)
	canal eaux mixtes projeté
	canal eaux mixtes existant
	canal eaux mixtes existant (vue en coupe)
	regard canal eaux mixtes existant (vue en plan)

Lot 1		10,784 a	
115	185	300	443
545	1-mb	1-u	1-u
Constr. princ.: exist.	hc A max. = existant	= existant	= existant
Dépendance à sauvegarder: exist.	hf max. = existant		
Dépendance: toiture à deux versants, toiture à pente unique, toiture plate			

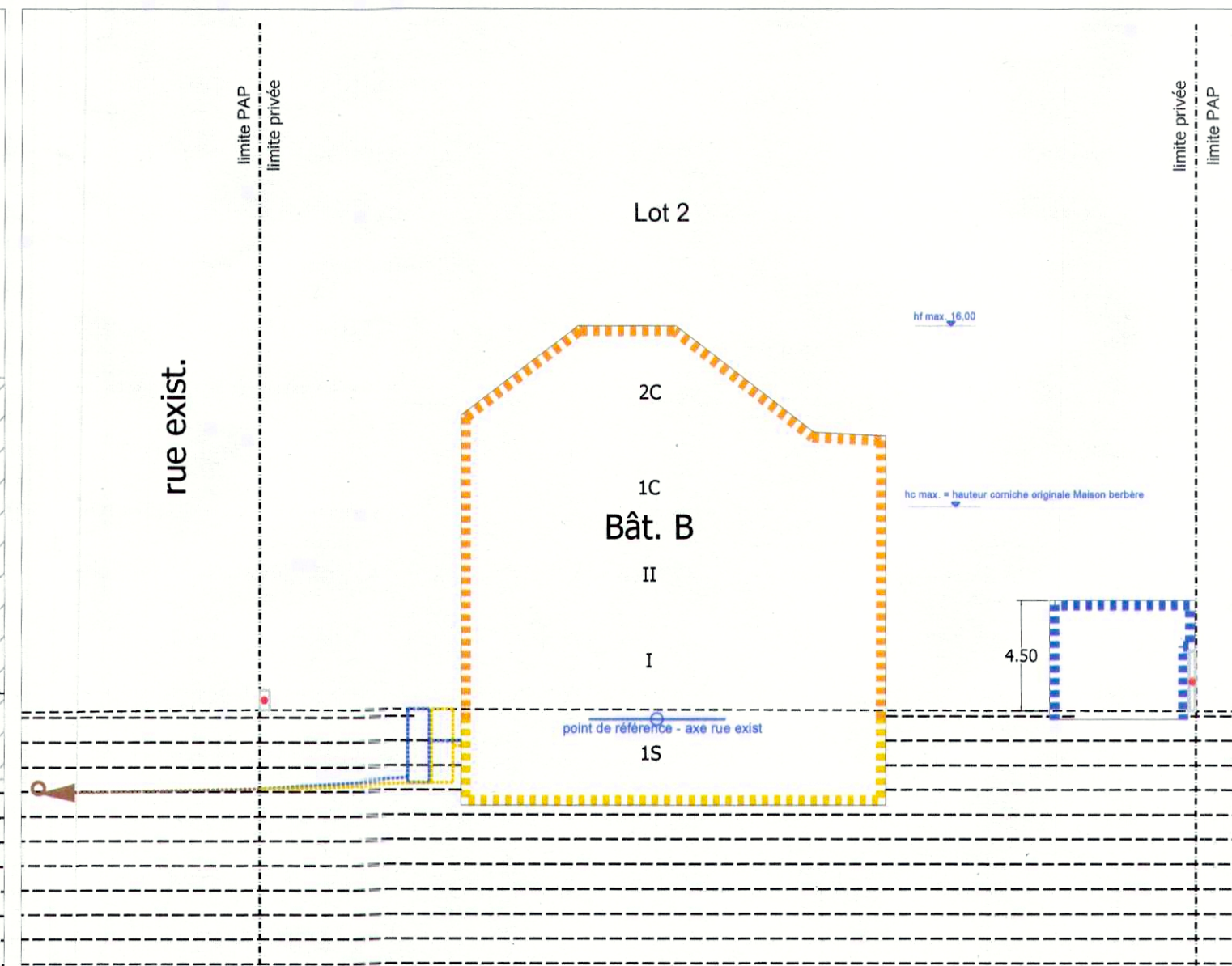
Lot 2		8,913 a	
115	415	600	949
740	2-mb	1-u	7-c
Bât A: existant	Bât A: hc A max. = existant	Bât A: existant	Bât A: existant
Bât B: toiture à la Mansart	hf max. = existant	Bât B: II + C	Bât B: II+2C+1S
Dépendance: toiture plate	Bât B: hc max. = hauteur corniche originale		
	Maison berbère hf max. 16,00		

Lot 3		0,259 a	
0	0	0	0
10	0	0	0
0	0	0	0

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot



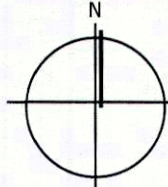
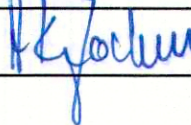
Coupe A-A schématique - 1/250



Coupe B-B schématique - 1/250



Référence: 20290/43C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 28/03/2026
Le Ministre des Affaires Intérieures
Jörn Gloden

		Commune de Grevenmacher					
Projet d'aménagement particulier				Projet N° 21026			
				GrMa 28 - "Maison Berbère" Grevenmacher		Echelle	1/250
						Date	10/03/2026
						H.Jochem	
						M.Mersch	
Plan N°		Ind	1				
 plan d'aménagement et d'occupation des territoires 58 rue de Mœrtrum L-4753 GREVENMÄCHER tél: +352 26 45 80 90 fax: +352 26 25 84 86 ma@pact.lu www.pact.lu							
Date	Ind	Modifié par	Vérifié par	Modification			
01.07.2026	A	MT	HJ	Plan adapté suite à l'avis de la cellule d'évaluation du 04.05.2026 (Réf: 20290/43C)			